



ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **JEUDI 30 AVRIL**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
sous la **présidence de Sylvie TURPIN, 1^{ère} adjointe**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 avril 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia,
GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry,
ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie,
BOUCHALAI-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, ROMPILLON Nelly, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas,
RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT Mathis

Absent(s) : RECOUVREUR Anaïs

Absent(s) ayant donné pouvoir : BARRAUD Vincent à TURPIN Sylvie, LEQUES Thierry à GAGNADRE Josselyne

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 22 voix

MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément
à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

**Suivant l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, le maire étant empêché, il est remplacé dans ses
fonctions par la première adjointe Sylvie TURPIN, cette dernière assure notamment la présidence de séance de la
présente réunion.**

**DE 042-2026/04-017 DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE
L'APOSTILLE ET DE LA LÉGALISATION DES ACTES PUBLICS**

Faisant suite à la communication de l'association des maires sur la réforme de l'apostille et de la légalisation entrant
en vigueur respectivement le 1^{er} mai 2025 et le
1^{er} septembre 2025, il convient de désigner des référents qui seront les points de contact des organisations du
notariat pour toute demande.

Ils auront accès au Portail sécurisé mis en place par le conseil supérieur du notariat afin d'alimenter une base
nationale des signatures publiques en y versant les signatures des élus habilités et des agents de la commune qui
signent des actes publics susceptibles d'être produits à l'étranger.

Une liste de candidats est présentée :

- liste « Toujours Unis pour Étaules »

Josselyne GAGNADRE comme référente élue et Sylvie BOUTEILLER comme référente administratif

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION**

- **DÉSIGNE Josselyne GAGNADRE comme référente élue et
Sylvie BOUTEILLER comme référente administratif,**
- **DIT que l'information sera transmise au Conseil supérieur du notariat**



Pour extrait conforme

La 1^{ère} adjointe, Sylvie TURPIN.

Le secrétaire, Daniel MOTARD